



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 58656

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés de plus en plus grandes que rencontrent les personnes handicapées dépendantes vivant à domicile pour accéder aux soins infirmiers dont elles ont besoin. Les conséquences et dangers d'une telle situation peuvent être dramatiques pour les personnes handicapées. Cette situation retarde et alourdit les procédures de retour à domicile dans de bonnes conditions de soins, et compromet la possibilité de maintien à domicile des personnes handicapées. Elle accroît aussi la précarité lorsque la « lourdeur » et la spécificité du cas sont la raison du maintien à domicile faute de lieu de vie approprié, et elle engendre des solutions de remplacement plus ou moins temporaires, plus ou moins légales, avec plus ou moins de sécurité, et entraînant souvent des dépenses financières importantes. Il lui demande quelles mesures il entend prendre face à la situation actuelle liée à un déséquilibre entre l'offre et la demande, entraînant une situation de pénurie en soins infirmiers, et quelles réponses concrètes il veut apporter à l'association des paralysés de France et aux organismes qui se sont associés à elle dans le département du Rhône, dont il lui a transmis à la fois les témoignages, les réflexions et les attentes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58656

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1333